



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL RÉVISÉE



The background is a light blue gradient with several overlapping, translucent, organic shapes that resemble liquid droplets or bubbles. These shapes are rendered with soft shadows and highlights, creating a sense of depth and movement. The overall aesthetic is clean, modern, and professional.

**CONTRIBUTION DETERMINEE
AU NIVEAU NATIONAL REVISEE**

RESUME EXECUTIF

Le Mali, soucieux de son développement économique harmonieux dans un contexte des changements climatiques, a pris l'engagement de contribuer à l'effort collectif de l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat en 2015.

L'économie du Mali repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles. La croissance démographique (3,36 %/an) et les contraintes climatiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation de ces ressources. Les deux tiers du pays sont arides et semi arides dominés par les problèmes de désertification. Les risques naturels se sont accrus avec l'intensification des changements climatiques : sécheresses à répétition, inondations, vents forts, feux de brousse, déstabilisation du régime des pluies. L'agriculture qui est la plus touchée représente 45% du PNB et occupe environ 80% de la population active.

Cette situation est d'autant plus grave que les scénarios climatiques à l'horizon 2100 prévoient en moyenne une augmentation des températures 3°C et une diminution des pluies de 22% sur l'ensemble du pays.

Au plan macro-économique, le pays intègre les changements climatiques dans les processus de planification, notamment dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD), qui constitue le cadre unique de référence de l'ensemble des politiques de développement du pays, ainsi que dans la Politique Nationale de Protection de l'Environnement et, depuis 2011, dans la Politique Nationale sur les Changements Climatiques

En 2015, le Mali a soumis sa première CDN, malgré le fait que le Pays reste un faible émetteur des Gaz à Effet de Serre. Malgré un contexte économique difficile, un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement pour sa mise en œuvre. Sur la base de l'évaluation de la première CDN, avec les urgences climatiques constatées au niveau mondial, le Mali s'est inscrit dans une démarche collective de rehaussement de ses ambitions.

Ce rehaussement de l'ambition du Mali s'est fait à travers les actions suivantes :

- l'ajout des déchets comme 4^{ème} secteur de sa CDN ;
- l'augmentation des ambitions de réduction des émissions pour le secteur des changements d'affectation des Terres et de la Foresterie qui passe de 21 à 39% de réduction des émissions à l'horizon 2030;
- la séquestration de 211 864 KT Eq CO2 Kilo Tonnes équivalent CO2 en 2030 selon le scénario de base et 296 483 KT Tonnes équivalent CO2 selon le scénario d'atténuation ;
- la mise à jour de la période de référence avec des niveaux de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base de 31% pour l'énergie, 25% pour l'agriculture, 39% pour les forêts et 31% pour les déchets ;
- la prise en compte des polluants à courte durée de vie dans les efforts de réduction des émissions.

La synthèse des émissions et des séquestrations à l'horizon 2030 donne une réduction de 40% de ces émissions totales.

En matière d'adaptation, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité.

Les prévisions de la CDN en matière d'adaptation comprennent :

- la poursuite des cinq grands programmes qui portent notamment sur la foresterie, l'agriculture intelligente et les énergies renouvelables ;

- des projets relevant du secteur de la foresterie : gestion de l'ensablement des cours d'eau, reboisement, plantation de milliers d'hectares d'arbres fruitiers ;
- des programmes relevant de la REDD+ présentant le co-avantage d'être également efficaces au titre de l'atténuation (développement de la filière gomme arabique et des produits forestiers non ligneux) ;
- le développement de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- la mobilisation des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques ;
- une série de projets sectoriels dans les domaines de l'agriculture, des déchets, de la météorologie, de la société civile et du renforcement des capacités

Le financement est fondamental pour l'Accord de Paris. Il garantit la mise en œuvre des politiques et des actions en vue de l'atteinte des objectifs identifiés dans les contributions déterminées au niveau national.

Conformément aux obligations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur le climat, le pays reçoit des financements pour lutter contre les CC provenant de différentes sources, entre autres, des fonds sous la convention, de l'appui de Partenaires Techniques et Financiers, des banques bilatérales et multilatérales de développement, du secteur privé etc...

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la nouvelle CDN, la stratégie suivante sera développée par le Mali en trois étapes :

Axe1 : Développement de portefeuille de projets : La mobilisation des ressources financières est fortement liée à la disponibilité de projets ou programmes et à leurs qualités. Les projets seront priorisés dans un plan d'investissement ou portefeuille de projets.

Axe 2 : Améliorer l'accès aux sources de financement en multipliant les entités d'accès directs et surtout en créant un cadre de concertation opérationnel avec les entités internationales opérant au Mali.

Axe 3 : Améliorer la mobilisation interne par des co-financements de l'Etat à travers le budget spécial d'investissement pour faciliter la mobilisation des ressources au niveau international.

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes identifiés dans la CDN, constitue une conditionnalité pour que le Mali puisse d'une part atteindre ses objectifs en matière de réduction des GES et, d'autre part, adapter ses systèmes de production, ses systèmes écologiques et ses systèmes sociaux aux changements climatiques. C'est dans ce contexte que le Mali amorcera une trajectoire de développement économique sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, contribuant de plus aux efforts mondiaux de stabilisation des gaz à effet de serre, au titre de la responsabilité commune mais différenciée.